



**CONSEIL DE COMMUNAUTE
VENDREDI 28 JUN 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit juin, à 18 heures 30, le conseil de Communauté de la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas s'est réuni salle plénière, maison des services publics à LANDERNEAU sous la présidence de Patrick LECLERC.

Présents

LECLERC Patrick, BESCOND Yvon, GOALEC Bernard, GUILLORÉ Alexandra, FLOCH Jean-Bernard, MORVAN Marie-Claude, SOUDON Chantal, POUPON Julien, ANDRÉ Robert, BÉGOC Marie-Hélène, BERVAS Viviane, CANN Joël, COJEAN Michel, CORNILY Karine, CORRE Michel, CRENN Jean, CUNIN Marie-José, CYRILLE Yves, GODET Nathalie, HERROU Monique, JÉZÉQUEL Marc, KERLAN Frédéric, LE GALL Jean-Noël, LEBALLEUR Pierre, MAHÉ Marie-Line, MAILFERT Gilles, MASCLEF Evelyne, MOULLEC Yvan, PAGE Marie-Renée, PHILIPPE Georges, PITON Jean-Jacques, PONT Annie, ROUBY Solenn, SERGENT André, TANGUY Anne, TRMAL Marie-France, LE SAUX Jean-Luc, OLLIVIER Muriel

Secrétaire de séance

GUILLORÉ Alexandra

Excusés

FORTIN Laurence (pouvoir à LEBALLEUR Pierre)
BONIZ Jean-Jacques (pouvoir à TRMAL Marie-France)
GUILLOU Jacques (pouvoir à PONT Annie)
LE GUILLOU-HÉNAFF Sylvie (pouvoir à LE SAUX Jean-Luc)
MORVAN Henri (pouvoir à CORNILY Karine)
OMNÈS Elisabeth (pouvoir à CUNIN Marie-José)
RIOU Michel (pouvoir à ROUBY Solenn)
CALVEZ Gilles (pouvoir à MAHÉ Marie-Line)

Absents

LE GUEN Jean-René, MERDY Marie-Thérèse

Conseil de Communauté du 28 juin 2019
 Délibération n°DCC2019_110

Objet	Admissions en non valeur 2019
Rapporteur	Patrick LECLERC
Service	Service Finances
Thème	Finances

Patrick LECLERC donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le montant des admissions en non valeur proposées au titre de l'année 2019 s'élève à 22 921,24 €, réparti comme suit :

Budget général nature 6541		
Divers	Vente de conteneurs PV de carence	120,00 €
Divers	Redevances déchets Montant inférieur seuil poursuites	27,76 €
La Poste	Loyers et charges Montant inférieur seuil poursuites	0,02 €
Budget général nature 6542		
1 locataire habitat	Loyers et charges Surendettement, effacement de dette	5 318,37 €
Budget économie nature 6542		
1 locataire	Loyers et charges Clôture insuffisance d'actif	12 344,37 €
Budget réseau de chaleur nature 6541		
1 redevable	Montant inférieur seuil poursuites	0,20 €
Budget assainissement nature 6541		
Divers	Redevances PV de carence	417,07 €
Divers	Redevances Montant inférieur seuil poursuites	634,07 €
Budget assainissement nature 6542		
Divers	Redevances Surendettement, effacement de dette	3 908,88 €
Divers	Redevances Clôture insuffisance d'actif	150,50 €

Les écritures relatives à ces admissions en non-valeur sont reprises dans la décision modificative proposée lors de la présente séance de conseil de Communauté.

DÉLIBÉRATION :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas,

Vu la demande d'inscription en non valeur de la liste des créances irrécouvrables présentée par le Trésorier de Landerneau,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Ressources Humaines du 11 juin 2019

Vu l'avis favorable de la Bureau communautaire du 28 mai 2019

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article unique : décide l'admission en non valeur de la liste des créances irrécouvrables présentée par le Trésorier de Landerneau pour un montant total de 22 921,24 € et tel que détaillée ci-dessus.